

TOUR DE GLACE

Conditions d'accès et réglementation

- **Une assurance est obligatoire** pour la pratique de l'escalade dur glace.
- **Port du casque obligatoire** dans le périmètre de la tour, délimité par les barrières en bois.
- Lors des créneaux libres, il est impératif de savoir grimper en tête pour installer les moulinettes :
INTERDICTION DE PENETRER A L'INTERIEUR DE LA STRUCTURE de la tour pour toute personne non autorisée.
- **L'utilisation des broches à glace est interdite.** Présence de calettes pour mettre des dégaines.
- **L'utilisation des dragonnes sur les piolets est interdite.**
- **Corde** : Utilisation de cordes d'attache simple (pas de cordes à double et jumelées) **diamètre mini 9,7 mm obligatoire**